



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand du 30 mars 2021 à 17 h 45 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Monsieur le conseiller François Côté a motivé son absence.

La séance est ouverte à 17 h 50.

RÉSOLUTION 2021-03-128
ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – TERME 2021-2022 –
OCTROI DES CONTRATS D'ASSURANCES ET APPROPRIATION AU
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'octroyer les contrats d'assurances avec le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. et La Capitale assurances générales pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, comme suit :

Description	Primes
BLOC A - BFL CANADA risques et assurances inc.	
Biens	131 726 \$
Bris des équipements	3 500 \$
Délits	3 180 \$
Frais de courtage*	14 186 \$
Frais d'ingénierie*	
Total Bloc A	152 592 \$
BLOC B - BFL CANADA risques et assurances inc.	
Responsabilité civile primaire	61 839\$
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	8 314 \$
Responsabilité municipale	50 000 \$
Frais de justice	
Frais de courtage*	26 823 \$
Total Bloc B	146 977 \$

BLOC C - La Capitale assurances générales	
Automobile des propriétaires	30 420 \$
Automobile des garagistes	960 \$
Frais de courtage*	
Total Bloc C	31 380 \$
* Non taxable	
TOTAL avant taxe	330 949,00 \$
TAXE (9%)	26 094,60 \$
TOTAL AVEC TAXE	357 043,60 \$

D'approprier la somme de 100 000 \$ au surplus libre accumulé et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-129

ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – ENTENTE INTERMUNICIPALE – REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET DES VILLES DE MIRABEL ET SAINT-EUSTACHE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

DE désigner la Ville de Blainville à titre de Ville mandataire pour la gestion du fonds.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente sur l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-130

ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – TERME 2021-2022 – QUOTE-PART DE LA VILLE AU FONDS DE GARANTIE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 42 455 \$ au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, conformément à l'entente sur l'achat commun d'assurances

de dommages par le Regroupement des Villes et régions de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-131
FINANCEMENT DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE-RIVE
GAUCHE – ENTENTE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec ayant trait au versement d'une subvention à la Ville afin d'augmenter sa contribution financière au projet d'habitation Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ayant trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

**RÉSOLUTION 2021-03-132
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 17 h 52.

Adoptée